



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **mardi 3 avril 2018, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **2890, rue Saint-Donat** – Permettre la démolition d'une résidence unifamiliale de deux étages et la construction d'une résidence unifamiliale de deux étages, dont l'alignement de construction et les marges latérales dérogent aux dispositions des articles 60 et 71 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, CE 16^E JOUR DE MARS 2018.

Le secrétaire d'arrondissement,

Magella Rioux